

épiscopal étant à peine érigé, le premier évêque de la même cité, ordonna de célébrer la susdite fête comme patronale dans tout le diocèse.

Toutefois, cette élection de la Bienheureuse Vierge Marie comme patronne, fut plus tard, à cause de l'omission de la forme prescrite par le pape Urbain VIII, déclarée invalide par l'évêque son successeur; et en conséquence, le territoire de l'ancienne paroisse ayant été récemment divisé en plusieurs paroisses distinctes, la plus grande partie de la cité si singulièrement consacrée au glorieux nom de la Vierge mère de Dieu, se trouve maintenant privée de la faculté de solenniser cette fête (comme patronale). C'est pourquoi le Révérendissime Seigneur Edouard Charles Fabre, actuellement évêque de Villemarie, rendant témoignage en pleine connaissance de cause aux pieux désirs de son clergé et de son peuple, a demandé très-humblement et instamment à notre saint Père le Pape Léon XIII, que, l'élection ayant été d'abord invalidée en autant qu'il en est l'esoin, il daigne déclarer que la Bienheureuse Vierge Marie soit Patronne de la cité de Ville-Marie et en même temps de tout le diocèse, et que la fête de son Très Saint Nom, comme patronale, sera célébrée chaque année sous le rite double de première classe avec octave, sans que le droit de célébrer de même la fête de sainte Anne, Patronne de toute la Province de Québec en soit pour cela diminué. Or Sa Sainteté, sur le rapport du Secrétaire de la Sacré-Congrégation des Rites, soussigné, a daigné tout accorder selon la supplique, pourvu que les Rubriques soient observées; sans qu'aucune disposition contraire mette obstacle à l'effet de cette grâce 23 juin 1881.

D. cardinal Bartolini, Préfet de la S. Cong.
Plac. Ralli, secret. de la S. Cong. des Rites.

† Lieu du sceau

CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

Par décision de Sa Grandeur Mgr de Montréal ont été nommés: M. C. M. Lesage, Curé de St-Joseph de Chambly; M. C. P. Beau-bien, curé de Saint-Anicet; M. C. Huet, curé de Saint-Antoine de Lavaltrie; M. J. B. Beauchamp, curé de Saint-Charles de Lachenaie; M. J. Malette, vicaire à Sainte-Geneviève de Berthier; M. J. Deschênes, vicaire à Vaudrenil; M. A. Bélanger, vicaire au Sacré-Cœur à Montréal; M. C. Peyrard, vicaire à Beauharnois; M. A. Morin, vicaire à Saint-Clet; M. E. Meunier, vicaire à Saint-Jean; M. J. Doucet, vicaire à Saint-Vincent de Paul à Montréal.

Sa Grandeur Mgr l'évêque de Montréal a adressé à MM. les curés de la ville et de la banlieue la circulaire suivante :

{ " EVÊCHÉ DE MONTRÉAL,
" 5 Septembre 1885.

" Je crois devoir porter à votre connaissance diverses Résolutions